



La légitimité du "savoir d'usage" dans les dispositifs participatifs locaux

Cécile Cuny

► To cite this version:

Cécile Cuny. La légitimité du "savoir d'usage" dans les dispositifs participatifs locaux. Presses Universitaires de Rennes. Savoirs citoyens et démocratie urbaine, pp.85-93, 2013. hal-01182655

HAL Id: hal-01182655

<https://hal.science/hal-01182655v1>

Submitted on 26 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La légitimité du « savoir d'usage » dans les dispositifs participatifs locaux : le Conseil des habitants de Marzahn Nord, Berlin-Est.

Par Cécile Cuny
Lab'Urba / Institut Français d'Urbanisme

Aujourd'hui, l'appel à la participation des habitants est un lieu commun de l'action publique locale, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. On peut y trouver au moins trois raisons : ce secteur d'intervention relève des compétences communales dans la plupart des pays européens ; il est traditionnellement associé à des enjeux politiques forts, dans la mesure où c'est à travers les grands projets urbains et architecturaux que les municipalités cherchent à inscrire leur marque dans l'espace urbain et l'histoire locale ; enfin, les dispositifs techniques qui relèvent de l'urbanisme et de l'aménagement des villes (architecture, éclairage, espaces publics, etc.) sont socialement appropriés par les habitants et sont, de ce fait, propices à leur mobilisation.

La grande majorité des documents officiels relatifs aux expériences de concertation ou de démocratie locale menées en France comme dans d'autres pays européens reconnaît ainsi une « expertise d'usage » aux habitants, c'est-à-dire un savoir lié à leur usage quotidien des services publics et des aménagements urbains (voies de circulation, réseaux de transports en commun, espaces verts et rues du quartier, eau courante, tri sélectif, etc.). En même temps, l'urbanisme et l'aménagement s'appuient sur des dispositifs techniques nécessitant l'intervention d'experts aux différentes phases de l'élaboration d'un projet urbain (architectes, urbanistes, ingénieurs, écologues, paysagistes, etc.).

Les expériences d'urbanisme participatif qui foisonnent depuis une vingtaine d'années dans les villes européennes sont donc l'occasion d'une confrontation relativement inédite¹ entre trois types d'acteurs, qui se distinguent aussi bien par leur rapport à la ville, le titre auquel ils sont consultés que par les sources de leur légitimité : les élus, les experts (que ceux-ci soient employés par la ville ou mandatés par une association qui conteste son action) et les habitants. Les résultats des travaux de sociologie politique et de sociologie des sciences menés dans les années 1970 laissent aisément prévoir le constat sur lequel s'accorde la plupart des travaux contemporains : les habitants constituent un pôle faible dans ce triangle d'acteurs². Ce constat de départ ouvre sur plusieurs stratégies de recherche, non exclusives l'une de l'autre : 1/ on peut par exemple considérer

1 Il existe bien sûr des précédents plus ou moins éloignés de nous dans le temps. Cf. Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011 ; Cécile Cuny, « From "Notables" to "Laymen": the Evolution of Local Knowledge in Contemporary Public Consultations. The Example of Berlin », in Christelle Rabier (ed.), *Fields of Expertise: Paris and London, 1600 to the present time*, Cambridge, Cambridge Scholars Press, 2007, pp. 35-51.

2 Harry Collins, *Changing Order : Replication and Induction in Scientific Practice*, London/Beverly Hills, Sage, 1985 ; Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1968.

la façon dont les élus et les experts instrumentalisent les habitants pour renforcer leur propre position³ ; on peut également étudier les compétences mobilisées par ces acteurs « faibles » pour se faire entendre malgré tout dans le débat public⁴ ; enfin, une autre stratégie, que j'adopterai dans cet article, consiste à analyser les causes de cette faiblesse afin de proposer des solutions procédurales permettant de renforcer la position des habitants et de faire de leur participation un vecteur crédible de réforme institutionnelle.

Pour ce faire, je m'appuierai sur les résultats d'une enquête ethnographique menée de février 2005 à juin 2007 dans le quartier nord de Marzahn, un grand ensemble construit à la périphérie de Berlin-Est entre 1976 et 1989. A partir du milieu des années 1990, les indicateurs de la situation sociale des habitants de ce quartier s'aggravent dans le contexte d'un important mouvement de périurbanisation et de la fermeture de nombreux sites industriels à l'Est comme à l'Ouest de la nouvelle capitale allemande. Entre 1991 et 2002, le quartier nord de Marzahn perd ainsi plus de 30 % de sa population contre 14 % pour l'ensemble de l'arrondissement⁵. Les bénéficiaires de l'aide sociale représentent 14,4 % de la population en 2004 contre 8 % pour l'ensemble de Marzahn⁶. Depuis la fin des années 1990, ce quartier est concerné par le programme fédéral « Ville Sociale » (*Soziale Stadt*), une politique de régénération urbaine lancée dans les quartiers défavorisés des grandes villes d'Allemagne en 1999. La mise en œuvre de ce programme à l'échelon local s'appuie sur la création d'un « management de quartier » (*Quartiersmanagement*), dispositif de médiation chargé de coordonner les ressources financières émanant des différentes administrations locales, de stimuler la participation des habitants et d'accompagner la réalisation de projets de développement locaux. Dans l'ensemble des publications du programme, qu'elles émanent de l'Etat fédéral ou de la ville de Berlin, les pouvoirs publics reconnaissent aux citoyens une « expertise d'usage » permettant d'améliorer l'efficacité et l'adéquation des services proposés localement. Pour paraphraser Gerhard Schröder lors du congrès inaugural du programme à Berlin en 2002, ce sont les « véritables experts de leur quartier ».

A Marzahn Nord, où le « management de quartier » est assuré par une agence d'urbanisme privée sous contrat avec la municipalité, celle-ci a ainsi mis en place dès le début de l'année 2000 un conseil consultatif d'habitants (*Bewohnerbeirat*) chargé de participer à l'élaboration des projets de développement financés par le dispositif. Or, malgré la reconnaissance officielle dont jouit leur expertise, les habitants de Marzahn souffrent d'une manque de légitimité. La thèse que je défends

3 Si les travaux s'intéressant aux usages « électoraux » de la démocratie locale sont nombreux, ils sont plus rares, à ma connaissance, sur l'instrumentalisation des habitants par les « experts ».

4 Matthieu Berger, *Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les "engagements profanes" dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles*, Thèse de doctorat de sciences sociales, Université Libre de Bruxelles, 2009.

5 Statistisches Landesamt Berlin, *Wanderungen in den statistischen Gebieten von Berlin nach Herkunfts- bzw. Zielgebieten, Bezirk Marzahn-Hellersdorf*, Berlin, 1994-2005.

6 Bezirksamt Marzahn Hellersdorf, *Basisbericht 2005. Teil 1 : Demografie*, Berlin, Bezirksamt Marzahn-Hellersdorf, 2006.

dans cet article consiste à dire que ce déficit tient à un problème de représentation politique. Pour le montrer, je vais d'abord insister sur la différence épistémologique entre expertise et « savoir d'usage » : la première relève du modèle hypothético-déductif propres aux sciences expérimentales tandis que le second d'un modèle que j'appellerai « indiciaire » en m'appuyant sur les travaux de l'historien Carlo Ginzburg. Ensuite, je montrerai que ces deux modèles de savoirs s'articulent eux-mêmes à deux approches différentes de la représentation politique : le modèle de la « grandeur » pour le savoir expert et un modèle de représentation descriptive « indiciaire » pour le « savoir d'usage ». Cette dernière approche de la représentation politique m'amènera à plaider en faveur de modes de sélection qui assurent une très grande diversité sociale parmi les participants impliqués à titre d'« usagers » dans un dispositif participatif plutôt qu'en faveur de dispositifs qui cherchent à construire leur représentativité sociale, au sens statistique du terme.

Deux modèles épistémologiques : pensée « monotone » vs. « indice »

Entre 2005 et 2007, le conseil consultatif des habitants de Marzahn-Nord compte une quinzaine de membres réguliers. Deux tiers d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans, possèdent un diplôme universitaire et habitent le quartier depuis la période socialiste. Au sein de ce groupe, ceux qui ne sont pas encore à la retraite ont perdu leur emploi au début des années 1990 et bénéficient désormais des aides sociales après avoir occupé pendant quelques années des emplois subventionnés dans le secteur public ou des associations à but non lucratif. L'autre tiers est âgé de quarante ans environ, dispose d'un certificat d'apprentissage et se trouve également au chômage depuis plusieurs années. La plupart d'entre eux s'est installée dans le quartier au milieu des années 1990. A ces deux groupes d'habités s'ajoutent des participants plus occasionnels : une femme âgée d'une quarantaine d'années, ingénieure dans une administration publique et habitante d'un pavillon situé dans la commune voisine (le quartier nord de Marzahn se situe à la frontière administrative entre le *Land* de Berlin et celui du Brandebourg.) ; une femme d'une trentaine d'années, originaire d'Ukraine et arrivée dans le quartier au début des années 2000 à la faveur de la législation sur les *Aussiedler*⁷ ; enfin, une femme âgée d'une cinquantaine d'années, employée dans une administration publique et membre de l'unique copropriété du quartier⁸.

En avril 2005, la réunion du conseil porte sur le nouveau plan de desserte en transports en commun et confronte les habitants à deux représentants de l'entreprise berlinoise de transports publics (BVG). Après une première présentation du plan et des dysfonctionnements observés à l'échelle de l'agglomération, il est demandé aux habitants d'identifier les espaces du quartier pour

7 Il s'agit de descendants d'anciens émigrés allemands qui, en vertu du droit du sang, peuvent obtenir la nationalité allemande s'ils quittent leur pays d'origine pour s'installer définitivement en Allemagne. Dans les années 1990, ces personnes proviennent majoritairement des pays de l'ancienne Union Soviétique.

8 Cette copropriété a été créée au début des années 1990 à l'issue d'une première phase de privatisations qui devait permettre aux entités héritières de l'ancien parc de logements étatiques d'éponger leurs dettes. À ce sujet, Cf. Renate, Borst, « Volkswohnungsbestand in Spekulantenhand ? Zu den möglichen Folgen der Privatisierung von ehemals volkseigenen Wohnungen in den neuen Bundesländern », in Hartmut, Häußermann, Rainer, Neef (Hrsg.), *Stadtentwicklung in Ostdeutschland*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, pp. 107-128.

lesquels la desserte se serait dégradée. Madame G., une femme appartenant au premier groupe d'habituels, se place du point de vue des contribuables : « C'est de notre argent qu'il s'agit. Jusqu'en décembre, nous étions satisfaits du service. En ce moment, tout est en train d'être démolí. (...). On a toujours eu une bonne infrastructure ici. Maintenant, c'est remis en cause. Moi je veux avancer, j'attends plus de cette discussion. » Le représentant de l'entreprise publique de transports tente de défendre sa position. Son intervention, qui se termine par la description des contraintes auxquelles l'administration berlinoise soumet son entreprise, est accueillie par l'intervention collective de Messieurs A. et R., membres du premier groupe d'habituels, et de Monsieur K., appartenant au second : « Oh, on est déjà en train de pleurer ! [*Ils éclatent de rire*] ». L'urbaniste qui anime la réunion propose aux membres du Conseil de « rentrer dans le concret ». Monsieur B. et Monsieur W., deux hommes issus du premier groupe d'habituels, s'intéressent au sujet depuis le mois d'août 2004 et interviennent dans ce sens :

« – [*Monsieur B.*] Commençons par les lignes de tram. La ligne 6 a disparu, la ligne 16 rouvrira peut-être si elle est financée par le nouveau centre commercial au bout de la ligne. Ça ne me satisfait pas. Il y a d'autres équipements dans ce secteur. Pour moi, il y a des choses incompréhensibles comme ce croisement de la Jan-Petersen-Straße où il faut traverser deux rues pour changer de tram. (...)

– [*Monsieur W.*] Moi je voulais proposer une solution pour rendre le trajet depuis [la commune voisine] plus court et plus attractif. Est-ce qu'on ne pourrait pas améliorer la correspondance entre la ligne de tram 4 et la ligne de bus 197 ? »

Les interventions qui suivent se situent dans un autre registre :

« – [*Monsieur K.*] Moi j'ai une question. J'ai le sentiment qu'on essaie de dissuader les gens d'utiliser les transports en commun. Est-ce que les politiques n'essaient pas de favoriser la voiture ?

– [*La représentante BVG*] C'est comme pour l'école. On se bat pour la survie du service, on veut pas être privatisés, on veut garder nos usagers.

– [*Monsieur A.*] Mais votre plan conduit à la ghettoïsation du quartier ! Les lignes ne vont que dans une seule direction. Vous les fermez les unes après les autres, les jeunes ne peuvent plus sortir !

– [*La représentante BVG*] Notre objectif c'est que l'entreprise soit à nouveau rentable d'ici 2008. Les orientations [de la municipalité] sont claires là-dessus : il faut économiser en supprimant les lignes parallèles. (...) » L'animateur de la réunion conclut le débat : « Le fond du problème est politique. Le mieux qu'on puisse faire ici c'est d'optimiser certains nœuds du réseau. [*Se tournant vers les représentants de la société de transports*] Il faudrait que vous examiniez sérieusement les propositions de Monsieur B. : à cette table, c'est l'expert des transports vus par les usagers. »⁹

Le cadre de cette discussion est très restreint. Il découle des interventions de l'animateur de la réunion et des représentants de l'entreprise berlinoise de transports publics qui ignorent ou sanctionnent les interventions qui ne répondent pas à la consigne de départ (identifier les espaces du quartier pour lesquels la desserte en transports se serait dégradée). Cependant, les efforts de l'animateur et des représentants de la société de transports pour maintenir ce cadre n'expliquent pas

9 D'après mes notes de terrain et le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2005.

tout. Dans d'autres situations publiques, j'ai pu observer que les membres du conseil savent très bien s'y prendre pour faire déborder une discussion des limites que lui fixent les pouvoirs publics¹⁰. L'intervention qui ouvre la discussion en prend d'ailleurs le chemin. Pourquoi cette intervention n'a-t-elle pas la même force prescriptive que celles de l'animateur de la réunion ou des représentants de la société de transports publics ? Pourquoi les interventions de ces derniers s'imposent-elles aussi facilement et pourquoi les membres du conseil s'y conforment-ils de si bonne grâce ?

Pour répondre à ces questions, considérons d'abord la nature des savoirs reconnus comme légitimes par l'ensemble des acteurs en présence. En effet, lorsque l'animateur de la réunion qualifie Monsieur B. d'« expert », il ne lui reconnaît pas la même expertise que celle des représentants de la société de transports publics. Ces derniers sont ce que l'on appelle couramment des professionnels. Mobilisant leurs compétences techniques, ils évaluent les besoins des usagers en s'appuyant sur des standards de productivité et d'efficacité. Jacques Revel et Jean-Claude Passeron voient dans la mise en pratique de ce type de savoirs une logique de pensée « monotone »¹¹ : il s'agit d'appliquer aux situations locales une règle générale (le standard ou la norme) et de considérer comme insignifiant tout ce qui, dans cette situation, pourrait justifier une exception (la forte proportion de jeunes et de ménages bénéficiant des aides sociales dans la population du quartier par exemple).

Par contraste, le savoir de Monsieur B. est plus localisé mais aussi moins formalisé : sa connaissance du réseau de transports en commun s'appuie sur son expérience personnelle et ne concerne qu'un périmètre urbain donné. Pourtant, l'animateur de la réunion lui prête une capacité à parler au nom d'un groupe, celui des usagers, qu'il ne reconnaît pas aux autres habitants. La légitimité des interventions de Monsieur B. tient ici au caractère concret de l'expérience sur laquelle il les fonde. Pour reprendre une expression de James Clifford, la légitimité de son savoir découle de « l'autorité de l'expérience » : « elle est « fondée sur un "flair" pour le contexte étranger, une sorte de bon sens sédimenté ou de sensibilité pour le style d'un peuple ou d'un lieu. (...). Beaucoup d'ethnographies (...) sont toujours coulées dans le moule de l'expérience : elles affirment, avant même de proposer une quelconque hypothèse ou méthode de recherche, le "j'y étais" de l'ethnographe, *insider* et participant¹² ». L'« autorité de l'expérience » renvoie ainsi à des compétences peu formalisables, donc difficilement évaluables et transmissibles, comme le flair, le coup d'oeil, l'intuition, le tour de main ou, dans le cas de Monsieur B., l'usage. Ces compétences sont le propre du savoir que Carlo Ginzburg qualifie d'« indiciaire » : « ce qui caractérise ce savoir,

10 Cécile Cuny, « L'action collective en situation de déclassement : le cas d'une mobilisation de locataires dans un secteur de grands ensembles à l'Est de Berlin », in Magali Boumaza, Philippe Hamman (dir.), *Sociologie des mouvements de précaires*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 105-129.

11 Jean-Claude Passeron, Jacques Revel, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », in *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, pp. 9-44.

12 James, Clifford, « De l'autorité en ethnographie. Le récit anthropologique comme texte littéraire », in Céfai, Daniel (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003 [1983], pp. 274-275.

c'est la capacité de remonter, à partir de faits expérimentaux apparemment négligeables, à une réalité complexe qui n'est pas directement expérimentable¹³ ». La notion d'« indice » correspond à la fois au sens qu'elle a dans une enquête policière (de la réalité du crime ne subsiste qu'une série de traces dont il faut se contenter pour la reconstituer) et au sens que lui donnent les sémiologues (l'indice entretient une relation de contiguïté physique avec son référent¹⁴). Autrement dit, une même logique permet de réunir le « savoir d'usage » de Monsieur B. et le « flair » des ethnographes sous une bannière épistémologique commune : il s'agit de reconstituer un tout dont il est impossible de faire l'expérience (une culture, une communauté d'usagers) à partir de ses traces : la façon dont une culture ou un dispositif technique oriente l'expérience urbaine individuelle. Dans un cas comme dans l'autre, la légitimité de ces savoirs découle de l'appartenance de ceux qui les mobilisent à une communauté d'expérience qu'ils entendent représenter. De quelle nature est cette « représentation » ? Sur quels principes repose-t-elle ? Ces principes sont-ils les mêmes que ceux que l'on rencontre dans le cas des représentants de la société de transports publics berlinois ?

Deux modèles de représentation : grandeur vs. description indiciaire

Pour répondre à cet ensemble de questions, effectuons un détour par la théorie sociale et politique. Luc Boltanski et Laurent Thévenot définissent la notion de « grandeur » comme un état attribué à une personne ou à une chose à l'issue d'une épreuve de justification, c'est-à-dire à l'issue d'une situation au cours de laquelle l'ensemble des personnes et des choses présentes est évalué à l'aune d'une définition commune du bien¹⁵. Le terme de « grandeur » est cependant polysémique. Dans l'un de ses textes, Laurent Thévenot le relie en effet explicitement à la notion de représentation : « L'analyse de ces formes d'évaluation que nous avons nommées "ordres de grandeur" a fait apparaître un trait commun qui importe à notre discussion de la représentation : les grands sont reconnus comme "comprenant" les autres, et la grandeur dessine une extension de la notion de "représentant" au sens strict. La légitimité du pouvoir passe donc par cette structure d'emboîtement selon laquelle le grand peut valoir pour d'autres, les comprendre, répondre d'eux¹⁶ ». À partir de cette citation, on peut définir la « grandeur » comme la capacité d'une personne à représenter l'ensemble des personnes et des choses qui sont rattachées à une définition commune du bien. Comme l'indique Laurent Thévenot, une telle conception de la représentation dessine une conception « élargie » de la représentation politique dans la mesure où elle ne la limite pas à la

13 Carlo Ginzburg, « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », in *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989, p. 148.

14 Charles Peirce, *Op. Cit.*

15 Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, pp. 177-178.

16 Laurent Thévenot, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006, p. 217.

figure classique de l'élus : se présenter sous les traits d'un chef de projets, d'un expert ou d'un « bon citoyen » constituent par exemple autant de façons d'incarner des figures de représentants au regard de définitions communes du bien telles que l'activité, l'efficacité ou le collectif¹⁷. Dans cette perspective, les représentants de la société de transports berlinois apparaissent comme des représentants à deux titres dans la situation qui nous préoccupe : ils sont à la fois les mandataires de la société, qui les envoie à la réunion pour parler en son nom, et des experts, c'est-à-dire la figure de la grandeur propres aux situations d'épreuve orientée par un principe d'efficacité. La question qu'ils posent aux participants et à laquelle ils essaient de restreindre leurs réponses est en effet celle de la performance du réseau, appréhendée sous un angle exclusivement technique.

Par rapport à cette première conception, d'autres auteurs défendent une approche dite « descriptive » de la représentation politique. Cette dernière peut cependant donner lieu à deux lectures, selon que l'on se réfère au modèle sémiologique de l'icône (réfèrent et signe entretiennent une relation de ressemblance comme dans le cas d'un tableau figuratif) ou à celui de l'indice (réfèrent et signe entretiennent une relation de contiguïté physique comme dans le cas d'une empreinte de pas). Dans le premier cas, la fonction de la représentation politique est informative. L'objectif est de construire un panel de citoyens « représentatif », au sens statistique du terme, dont l'opinion sur un sujet donné est censée correspondre à celle de l'ensemble de la population française¹⁸. Dans le second cas, le critère principal de sélection des représentants est l'exposition à une expérience de l'exclusion politique¹⁹. Les caractéristiques sociales des représentants choisis par le biais de quotas ou du tirage au sort sont la marque laissée par des phénomènes comme l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance, l'impérialisme culturel ou la violence qui ont systématiquement empêché que certains points de vue ou certaines valeurs soient exprimés dans la sphère publique²⁰. Inversement, ces caractéristiques (ou le fait qu'elles aient été systématiquement sous-représentées dans la sphère publique) attestent de la réalité de ces phénomènes. Les personnes qui les portent se ressemblent donc moins en vertu de leurs caractéristiques sociales qu'en vertu de l'expérience commune dont ces caractéristiques sont l'indice (au sens à la fois judiciaire et sémiologique du terme).

L'intervention de Monsieur B., proclamé « expert des transports vus par les usagers » par l'animateur de la réunion, relève de cette dernière forme de représentation. Nous avons déjà vu que ses interventions s'appuient sur l'autorité de l'expérience mais, comme le faisait remarquer James

17 Pour l'identification de ces différentes définitions du bien commun, Cf. *Ibid.*, 1991 et Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, pp. 165-181.

18 Sur cette approche, cf. Hanna Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkley, University of California Press, 1972 [1967].

19 Anne Phillips, *The Politics of Presence*, New York, Oxford University Press, 1995 ; Jane Mansbridge, « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, Vol. 61, n° 3, 1999, pp. 628-657.

20 *Ibid.*, p. 158.

Clifford dans la définition que nous citons plus haut de cette notion, cette autorité est moins liée au contenu du savoir qu'à un type particulier d'énonciation qui caractérise le récit ethnographique depuis Malinowski : le « "j'y étais" de l'ethnologue ». Ainsi, c'est la sélection des membres du Conseil sur la base de leur lieu de résidence qui confère autorité aux propos de Monsieur B. : il représente les autres usagers du quartier parce qu'il y habite comme eux. Or, cette autorité fait défaut aux interventions qui sont ignorées ou rejetées par les représentants de la société de transports ou l'animateur de la réunion. Celle de Monsieur A., dénonçant la « ghettoïsation du quartier », met en évidence cet aspect : il parle au nom des jeunes (d'après lui, le nouveau plan de desserte confine leurs sorties au quartier) mais, n'étant pas lui-même un jeune et en l'absence de preuves (sondage, recueil de témoignages, récits d'expériences), son argument ne paraît pas fondé. Cette interprétation s'applique aussi aux interventions de Madame G. et de Monsieur K. Dans les deux cas, ils généralisent une situation locale au reste de la ville (« tout est en train d'être démolé », « on essaie de dissuader les gens d'utiliser les transports en commun »).

Aussi intéressantes soient-elles, pour être recevables en public, ces perspectives auraient besoin d'être étayées par des preuves (modèle hypothético-déductif de science) ou par le témoignage d'habitants d'autres parties de la ville (modèle de science indicielle). La composition du Conseil, homogène tant sur le plan résidentiel que social (les fractions supérieures du quartier y dominant) ou démographique (la moyenne d'âge des participants se situe entre 40 et 60 ans), limite ainsi l'évaluation de l'action de l'entreprise de transports publics aux seuls points de vue que ses membres peuvent légitimer en les rattachant à une communauté d'expérience attestée par les caractéristiques sociales dont ils sont porteurs. Les interventions sur l'avenir des services publics, la politique de transports berlinoise ou la prise en compte d'usages moins fonctionnels (s'assurer que les habitants « sortent » de leur quartier par exemple) sont évacuées parce que l'assemblée ne comporte aucun représentant descriptif (au sens indiciaire du terme) susceptible de leur apporter la caution de son expérience.

Conclusion

Partant de l'analyse d'une séquence de discussion dans un espace public destiné aux habitants d'un quartier de Berlin-Est, j'ai mis en évidence deux types de savoirs fondés sur des modèles épistémologiques différents, la pensée monotone d'un côté, l'indice de l'autre. Ces modèles correspondent à deux sens de la représentation différents, la grandeur, d'une part, la représentation descriptive indiciaire, de l'autre. En situation publique de débat, les citoyens ordinaires mobilisent des savoirs qui relèvent du second modèle épistémologique et du second type de représentation, ce qui contraint fortement le contenu de leur intervention : ne sont recevables que les arguments étayés

par les expériences dont leurs propriétés sociales sont les indices. Cette observation nous conduit à formuler l'hypothèse suivante : plus une assemblée sera socialement homogène, plus les débats seront restreints à certains points de vue, malgré l'esprit critique dont peuvent faire preuve les participants. L'exemple de Marzahn, analysé à la lumière de l'épistémologie et de la théorie politique, plaide donc en faveur de la diversité : il faut améliorer l'hétérogénéité sociale des personnes admises à prendre la parole dans la mesure où elle pourrait contribuer à améliorer la recevabilité des interventions portées par les citoyens ordinaires.